

CREDIXIA soutient le pouvoir d'achat des Français

La question du pouvoir d'achat apparaît dans les sondages comme la préoccupation première des Français. Engagé dans la lutte pour le maintien du pouvoir d'achat des ménages depuis sa création, CREDIXIA (*courtier en prêts immobiliers & assurances prêts*) a **décidé de mettre en place une politique de prix bas.**

CREDIXIA fait preuve d'audace en réduisant le montant de ses frais de dossier à 0 €*

En principe, les courtiers se rémunèrent d'une part grâce aux frais de dossier facturés aux emprunteurs et d'autre part grâce à une commission versée par la banque.

Les frais de dossier sont censés couvrir les dépenses relatives au temps passé à la constitution et au traitement du dossier de prêt. Ces charges peuvent atteindre jusqu'à 1 % du montant du prêt, mais la plupart des courtiers les plafonnent entre 500 et 1 500 euros.

Certains courtiers ont trouvé l'astuce pour contourner la Loi Murcef, et facturent des frais de mandat de recherches, au titre de conseils, dû par le client même si celui-ci n'accepte pas l'offre de prêt proposée.

Chez CREDIXIA, le service proposé est 100% gratuit pour le particulier :

- ✓ **0€ de Frais de Courtage***
- ✓ **0€ de Frais de Mandat de recherches***
- ✓ **0€ de Frais de Dossier Bancaire***

En ces temps de restrictions budgétaires, le choix du "tout gratuit" s'impose !

Que la demande soit faite sur internet ou en agence, l'intervention de CREDIXIA (*analyse, montage et négociation*) est **TOTALEMENT GRATUITE*** et est **UNIQUEMENT** rémunérée par la banque qui fera l'offre de crédit la plus avantageuse pour le client. Cette politique des coûts réduits n'implique pas une qualité moindre, au contraire, elle reflète plutôt une optimisation des moyens mis en œuvre, pour obtenir les meilleurs crédits immobiliers auprès des plus grandes banques.

Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de substitution des frais de courtage au frais de dossier de la banque. Toutes les conventions signées avec nos banques partenaires (*BNP, Banque Populaire, Caisse d'Epargne, Crédit du Nord, ...*) stipulent l'exonération totale des frais de dossier pour tous nos clients*.

Cette absence des frais de dossier n'est, en aucun cas, répercutée sur le taux du crédit immobilier. **Tous les courtiers en financements immobiliers bénéficient des mêmes conditions de taux** auprès des banques (*bien que certains prétendent le contraire*). Les grilles de taux préférentiels et les conditions d'octroi sont communiquées en "amont" par les banques. C'est totalement transparent pour le client (*le TEG inclus des frais de dossier à 0 €**) **et contractuellement écrit sur les offres de prêt.**

Economisez jusqu'à 60% sur le coût de l'assurance.

En plus d'obtenir les meilleures conditions de crédit avec un excellent taux, et de ne prendre aucun frais de dossier, CREDIXIA a négocié avec ses partenaires bancaires la possibilité pour ses clients de souscrire une délégation d'assurance.

Grâce à des accords avec les plus grandes compagnies d'assurances françaises (*Allianz, April, Cardif, Generali, La Mondiale, Metlife,...*), CREDIXIA est capable d'obtenir, pour ses clients, une assurance moins chère et à garanties égales avec celles des banques. Notre position d'intermédiaire bancaire, nous permet de négocier avec nos partenaires assureurs les meilleures conditions tarifaires en toute indépendance vis-à-vis des compagnies.

En choisissant une délégation d'assurance chez CREDIXIA, le client peut réaliser **jusqu'à 60% d'économies** sur le coût total de son assurance de prêt, et bénéficier d'une solution d'assurance performante, même dans les cas spécifiques de risques aggravés, tel que la pratique d'un sport dangereux ou d'une profession à risque.

Il est incontestable que le client obtiendra une meilleure offre de prêt en passant par un courtier plutôt qu'avec une banque en directe. Attention, tous les courtiers n'ont pas négocié les mêmes avantages auprès des banques. Il est donc important de vérifier toutes les caractéristiques de l'offre : les frais de dossier, le coût de l'assurance, l'absence de pénalité en cas de remboursement anticipé, la modularité des échéances du prêt, la transférabilité, le report d'échéance, etc. ...

A propos de CREDIXIA : Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en crédits immobiliers, prêts professionnels et assurances. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. Indépendant de toutes institutions financières, CREDIXIA n'a aucune obligation de promouvoir un produit. CREDIXIA est membre de l'AFIB, Association française des usagers des banques, et s'engage à en respecter le code éthique. En 14 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

- **0€ de Frais de Courtage sur internet, en agence chez CREDIXIA***
- **0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet***
- Le Meilleur accord sous 15 jours ouvrés
- Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
- Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques

* Offre réservée à l'acquisition d'une résidence principale et à tout emprunteur possédant moins de trois biens immobiliers, hors restructuration et prêt professionnel.